



Une association pour  
**ré-agir** au féminin

La déclaration de naissances : le droit d’avoir des droits  
Lancement de la feuille de route de la France en matière d’état civil  
Webinaire du MEAE – vendredi 4 mars 2022  
Michèle Vianès, Présidente de regards de femmes

En 2010, Regards de femmes, ONG auprès du conseil économique et social de l’ONU et OING auprès de l’OIF constatait que les OMD n’allaient pas être atteints en 2015 par toutes les personnes, en particulier les femmes et les filles. Nous avons cherché quelles étaient les personnes invisibles, en dehors des radars des projets de développement.

Cécile Sportis, chargée de mission pour l’EFH dans le développement au ministère des Affaires étrangères, nous a sensibilisés sur les milliards de personnes invisibles des programmes de développement, en raison de l’absence de déclaration de naissance de millions d’enfants dans le monde.

En cherchant les blocages à la déclaration de naissances, nous avons observé que, dans un grand nombre de pays, les femmes n’avaient pas la possibilité, légale ou coutumière, de déclarer la naissance de leurs enfants.

Partout où il y a des enfants sans état civil, les femmes, leurs mères, n’ont pas la possibilité, légale ou réelle, de déclarer les naissances de leurs enfants.

**Les lois patriarcales sur la nationalité des enfants, les discriminations sexistes qui interdisent la déclaration par les mères** ou qui n’ont pas permis leur accès à la scolarisation et à des soins de santé, entravent cette déclaration.

Constat confirmé par nos partenaires d’Afrique de l’Ouest, mais aussi du Cameroun et du Maroc, lors des ateliers que nous consacrons à cette question pendant les Commissions de la Condition des femmes (CSW) à l’ONU. Les activistes présentaient leurs actions menées sur le terrain, avec très peu de moyens financiers.

Nous avons dans un premier temps agité pour que cette question fondamentale soit inscrite dans les Objectifs du Développement Durable 2015-2030 : un état civil public, gratuit et obligatoire, condition nécessaire afin que personne ne soit oublié du développement.

L’état civil figure dans les ODD. C’est important, même si l’ODD 16.9 n’est pas aussi précis que nous le souhaitons. Mais cela nous a permis de poursuivre nos actions pour arriver à notre objectif : que les femmes, quel que soit leur statut matrimonial, puissent déclarer la naissance de leurs enfants.

Puis, nous avons continué à agir, avec toutes les entités concernées.

Pendant les CSW, nous organisons chaque année, lors de *parallel events* ou à la Mission permanente de l'OIF, des ateliers sur cette thématique, réunissant toutes les parties prenantes.

Lors des discussions sur les conclusions agréées des CSW, la France, par la voix de son Ambassadeur François Delattre et la ténacité de son négociateur Raphaël Dang, défendaient intensément l'importance vitale de la déclaration de naissances des femmes.

Il nous a été suggéré de créer une alliance ou un réseau francophone. Faire se rencontrer les uns et les autres lors de colloque c'est bien, faire connaître les actions des uns et des autres, partager les bonnes pratiques nous semblaient plus efficace.

C'est ainsi qu'est née l'idée de construire une plateforme numérique de sensibilisation des États et d'information aux populations sur la nécessité d'un état civil fiable pour tous et toutes. La fondation EDF, le groupe Fiducial, une campagne de financement participatif ont apporté les premiers fonds, l'OIF a également participé et finance les mises à jour.

La plateforme *etaticivil.pw* présente l'arsenal juridique international contraignant les États à enregistrer la naissance de tous les enfants et la liste des pays où vivent ces enfants qui n'ont pas d'existence juridique, enfants fantômes, morts-vivants.

Ce fléau, grave et méconnu, a été décrit par les intervenants et intervenantes qui m'ont précédé.

La plateforme s'attache à promouvoir les mécanismes de facilitation d'enregistrement des naissances pour que chaque enfant compte en présentant des actions mises en œuvre dans des zones rurales, des zones de conflit ou concernant des minorités ethniques.

Elle met en lumière les actions menées avec nos partenaires associatifs et institutionnels au Bénin, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, à Haïti, à Madagascar, au Mali, au Maroc, au Niger, au Sénégal, au Togo et ailleurs ainsi que les solutions technologiques via des applications mobiles sécurisées.

En conclusion, je voudrais citer 2 actions concrètes, les deux en Côte d'Ivoire.

Renforcer les droits des femmes en matière de déclaration des naissances et de transmission de la nationalité a été considérée comme une approche pertinente par l'UNHCR Apatridie.

J'ai donc été invitée à intervenir lors de la réunion interministérielle des pays de l'Afrique de l'Ouest sur l'apatridie en 2016 à Abidjan. Cela m'a permis de sensibiliser les ministres Ivoiriens présents sur la délivrance de jugements supplétifs aux enfants scolarisés dépourvus de documents d'identité. Vous connaissez la suite, la loi Ivoirienne qui a permis de fournir une identité juridique à plus d'1 million d'enfants. Ce qui prouve l'importance de la présence de la société civile au sein des réunions internationales.

L'autre action concrète, le programme soutenu par l'OIF pour faciliter la participation des Ivoiriennes à la vie politique, nos partenaires du GOFEHF nous ont alerté sur les milliers de femmes dépourvues d'identité juridique donc n'étant ni électrices ni éligibles. Elles ont dans un premier temps recensé 5000 femmes dans des zones rurales avec le soutien de ONU Femmes.

Pour leur délivrer des documents d'état civil et permettre ainsi leur inscription sur les listes électorales, nous avons présenté au MEAE un projet. Nous espérons qu'il sera retenu.

L'état civil est bien le premier des droits, celui qui ouvre tous les autres droits.